



413
1352
228
17

EAU ET ASSAINISSEMENT LES CHIFFRES CLÉS



De la protection de la ressource à la potabilité de l'eau

413
1352
228
17

Didier Roux
responsable du service Santé Sécurité de l'environnement
extérieur
Agence Régionale de Santé



De la protection de la ressource....

La protection de la ressource en eau est assurée par deux démarches complémentaires : les périmètres de protection des captages responsabilité (ARS) et l'autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'Eau. (DEAL)

Le but des périmètres de protection est de réduire le risque de pollution ponctuelle et accidentelle de la ressource en eau captée pour la production d'eau potable.

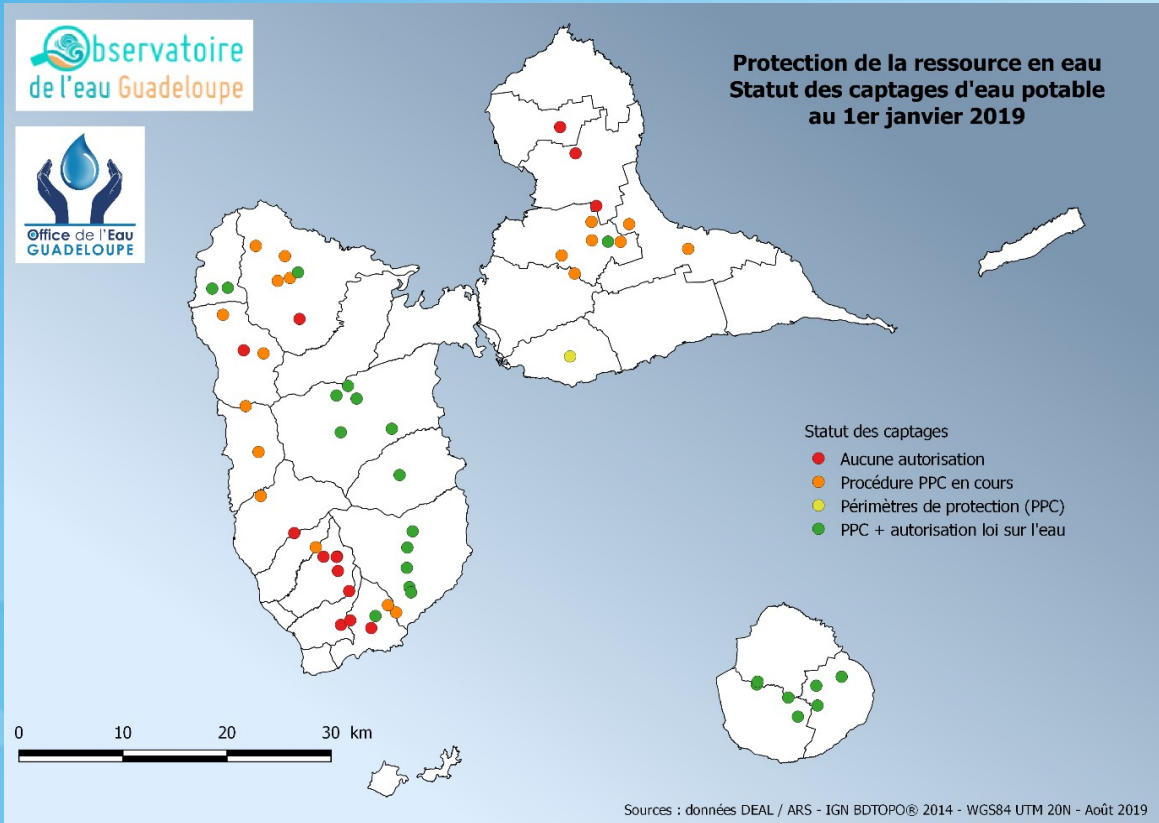
Un hydrogéologue agréé va ainsi définir différentes zones dans lesquelles les activités seront de plus en plus restreintes afin de protéger la ressource. Le périmètre de protection immédiat qui est clos interdit toutes activités humaine n'ayant pas un rapport avec la maintenance du captage

Les PPC sont définis dans le Code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Les établissements publics propriétaires des captages sont responsables de la mise en place des PPC.



De la protection de la ressource....



40% des captages d'eau potable de Guadeloupe possèdent des périmètres de protection et/ou une autorisation loi sur l'Eau. Ces captages représentent néanmoins 80% de l'eau prélevée pour l'AEP.

141
135
258
047



....à la potabilité de l'eau

Un type d'analyse pour chaque installation avec des paramètres différents

Eau brute 250 paramètres recherchés après traitement.

260 et en distribution jusqu'à 50 paramètres



Jusqu'à 560
paramètres
recherchés sur l'eau
avant qu'elle soit bu

L'eau est déclarée potable si elle respecte les **limites de qualité** qui sont des critères immédiats de santé et doivent être impérativement respectés pour que l'eau ne soit pas préjudiciable à la santé à court terme (paramètres bactériologiques) ou sur le long terme (pesticides...).

Les **références de qualité** sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau.



Lieux du contrôle de la qualité de l'eau



155 contrôles
sur **56 captages**
dont **140**
recherches de
chlordécone

326 contrôles sur
56 stations de
traitement dont **119**
recherches de
chlordécone

935 contrôles sur **65**
unités de distribution
337 points de
prélèvements
97% de conformité
bactériologiques

....à la potabilité de l'eau

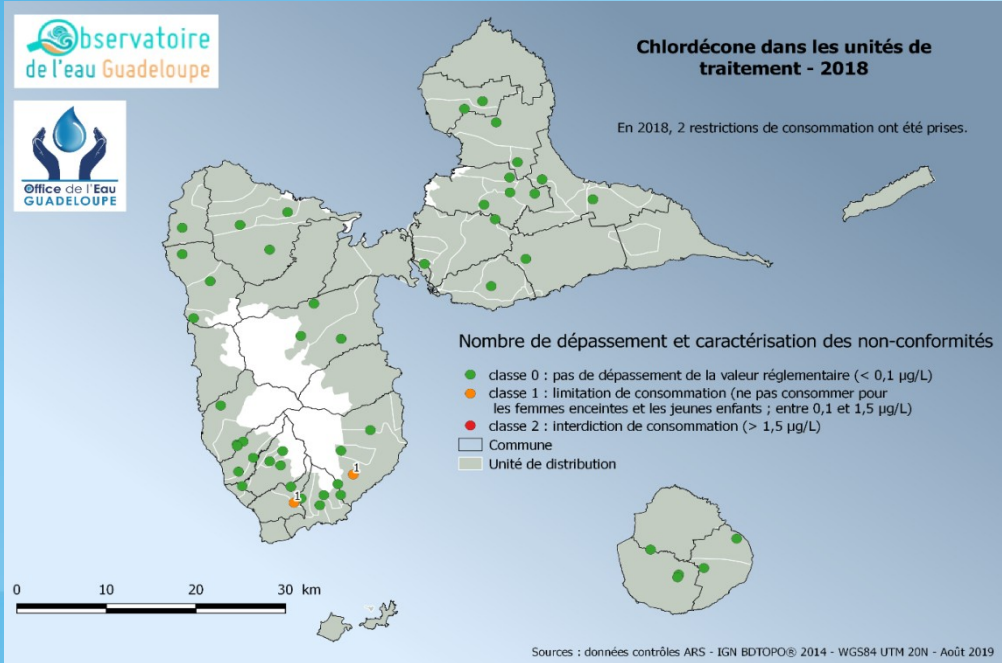
1416 prélèvements
annuel.

Les analyses sont
effectuées par les
laboratoires agréés
Pasteur et Carso
Caraïbes

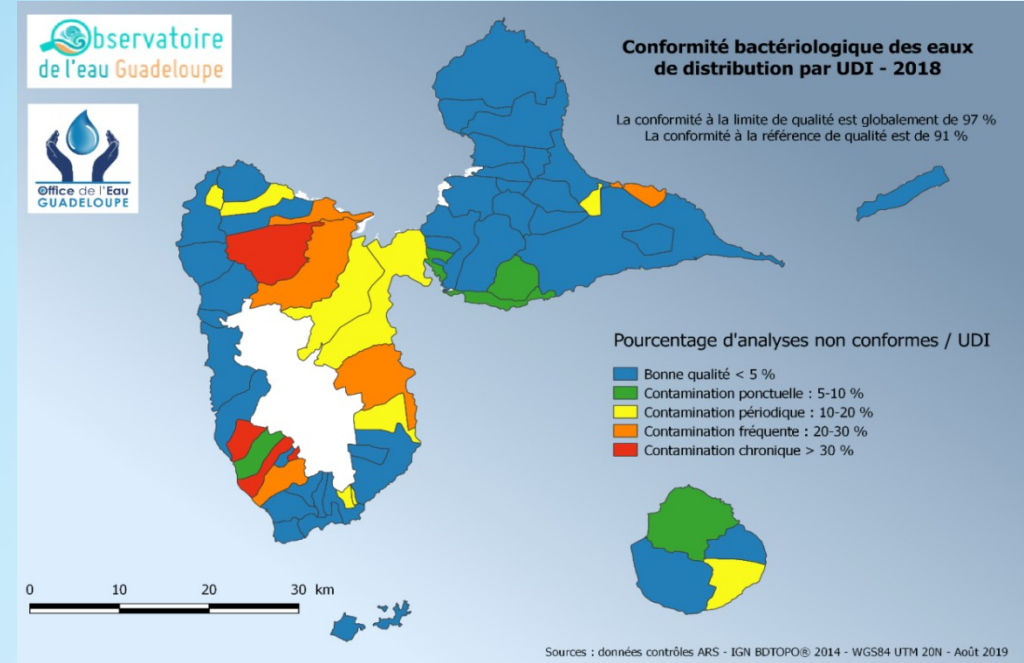
1416
135
258
047



Les résultats 2018



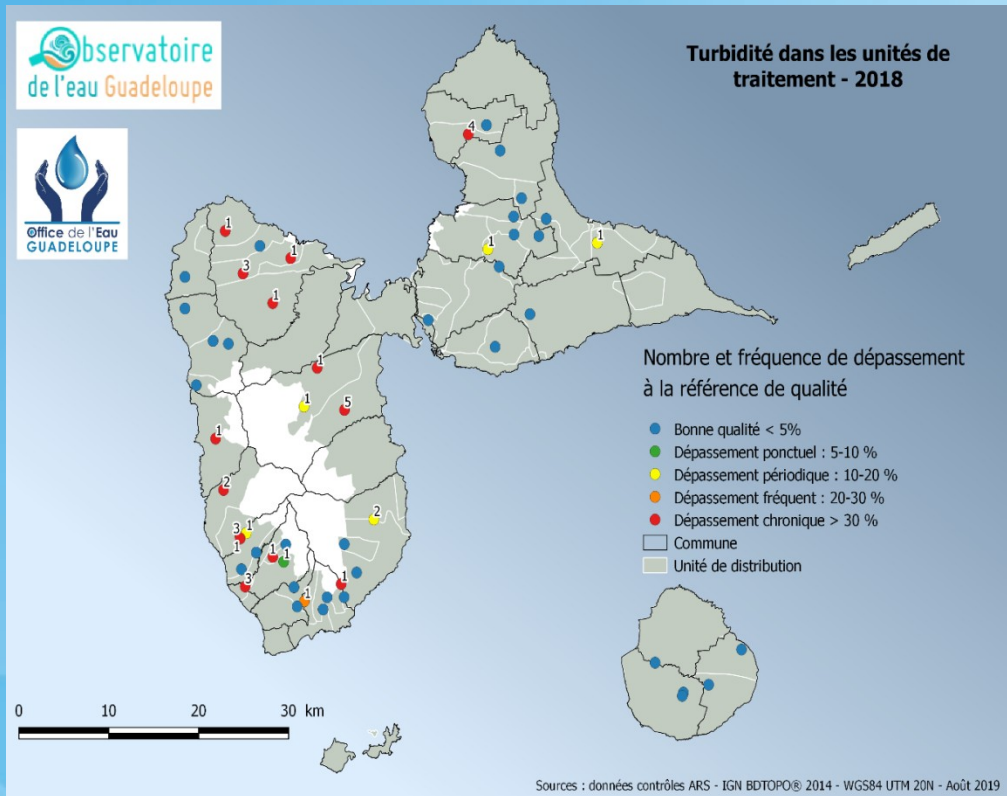
En 2017, **3** restrictions de consommation avaient été constatés contre **2** en 2018.



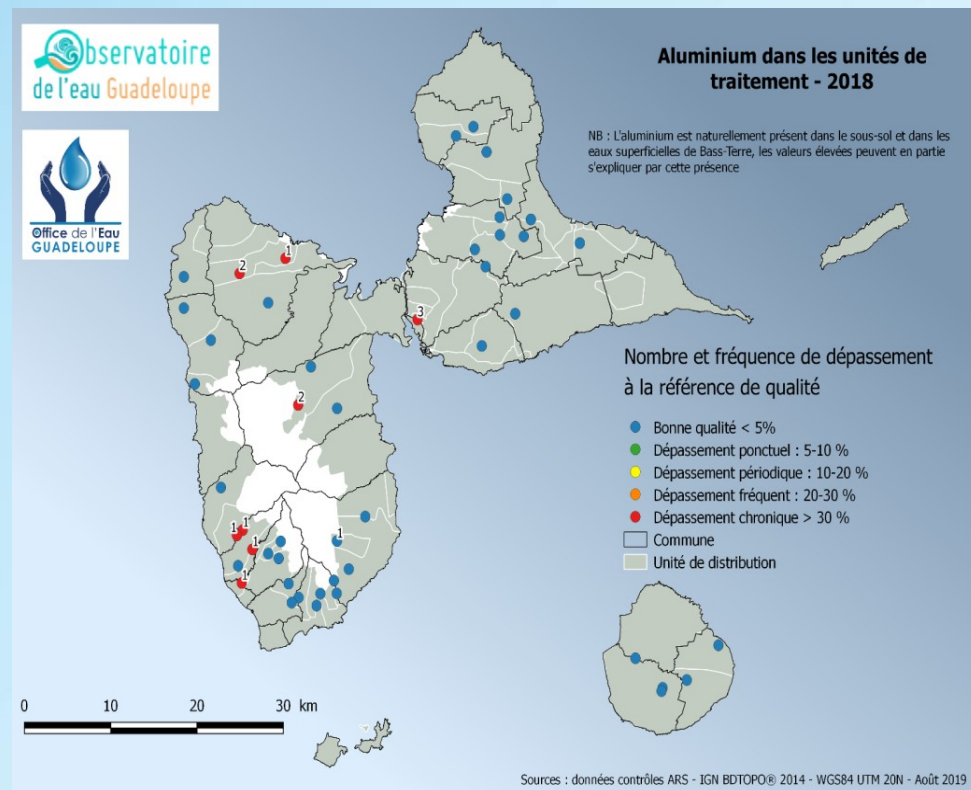
La fréquence des prélèvements est doublée sur les captages présentant des traces de chlordécone par arrêté préfectoral



Les résultats 2018



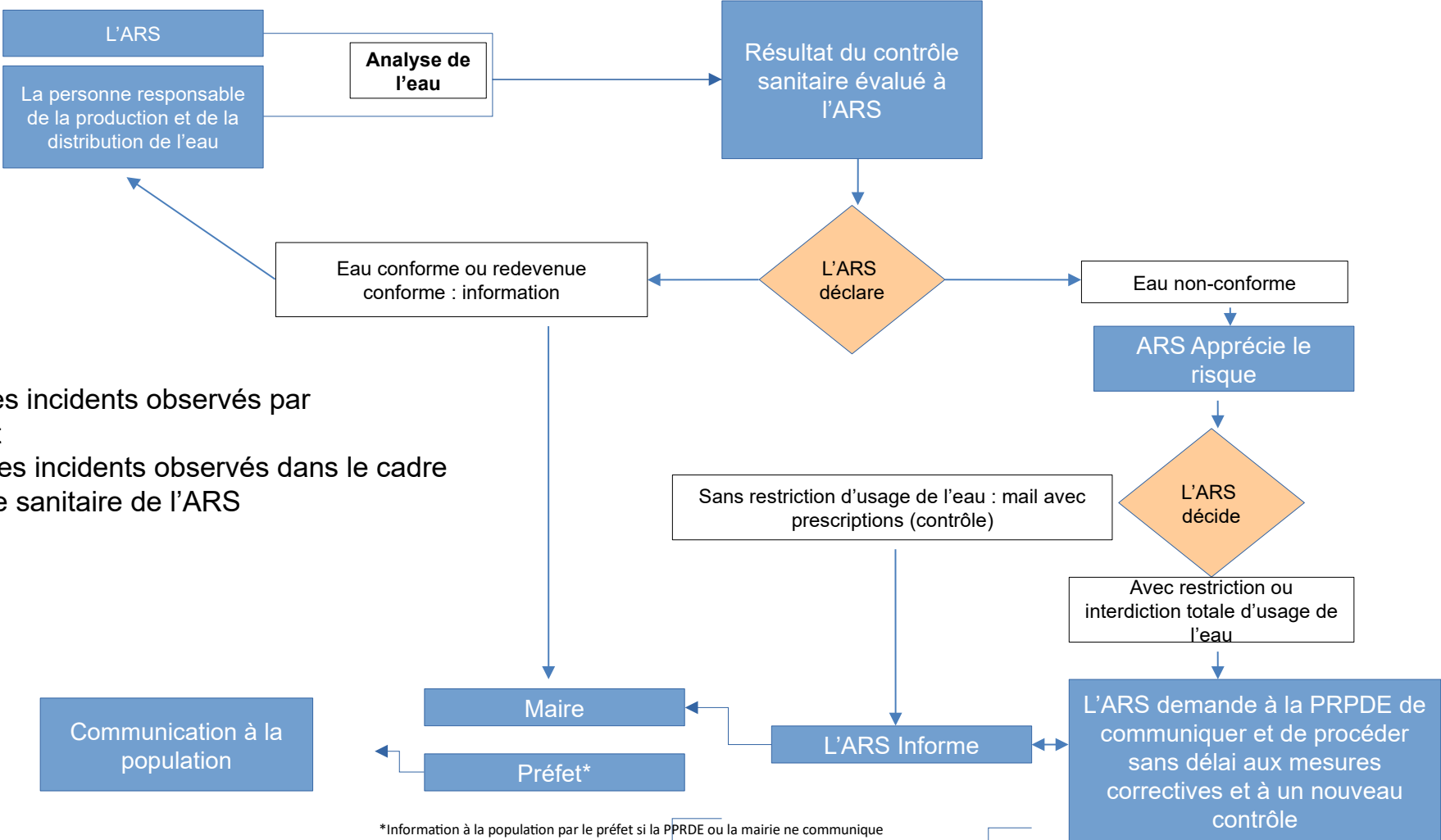
Entre 2017 et 2018, le nombre de dépassements pour ce paramètre est passé de **16 à 36**.



Entre 2017 et 2018, le nombre de dépassements pour ce paramètre est passé de **11 à 13**.



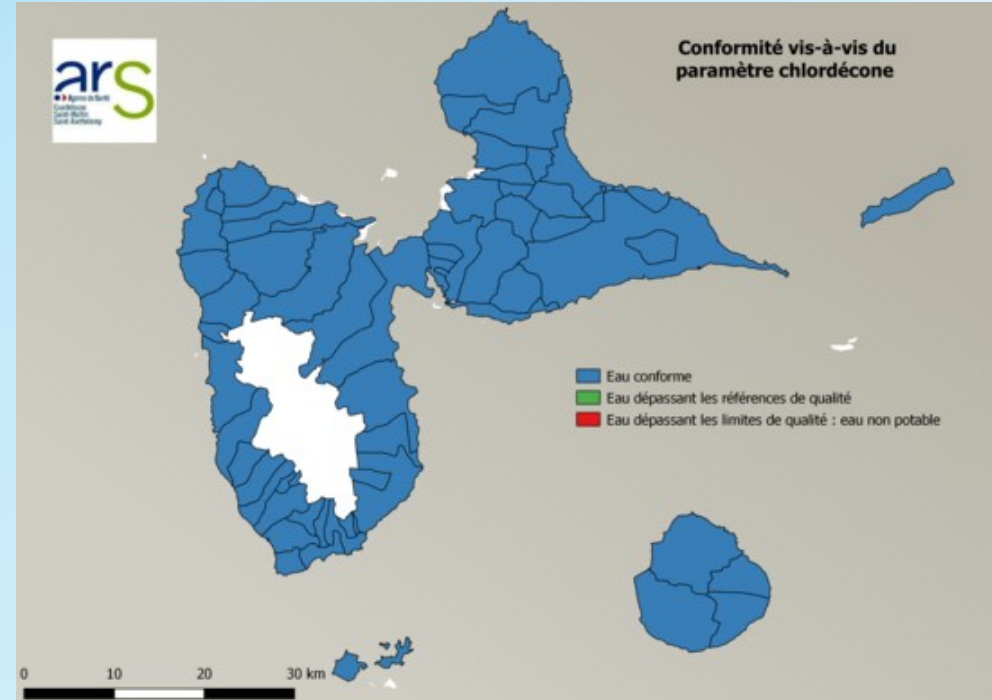
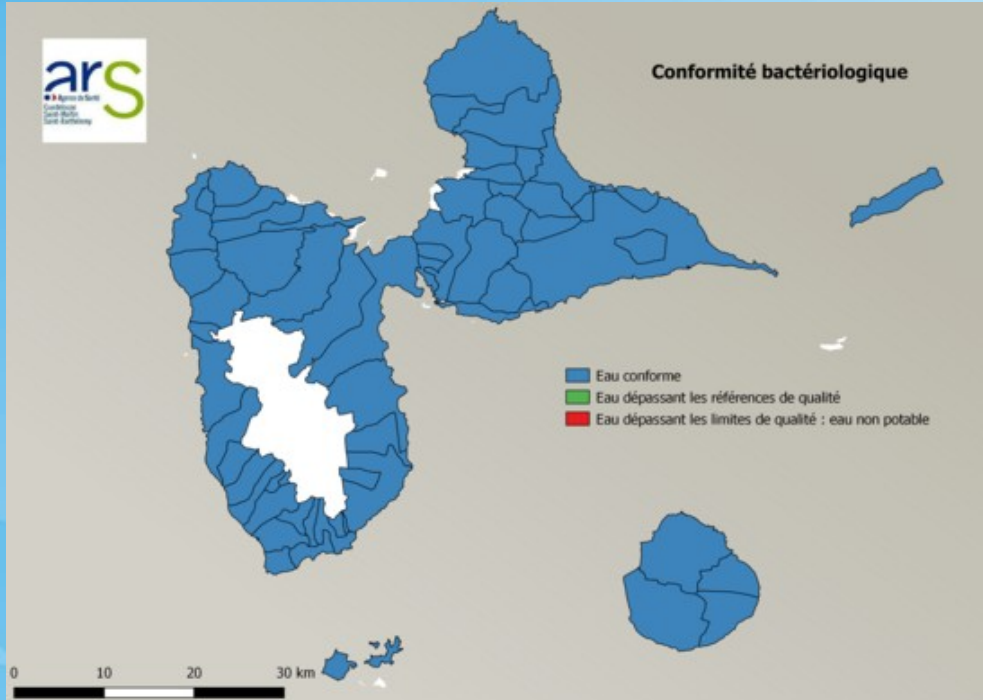
Un schéma d'alerte en cas de non-conformité validé



Gestion des incidents observés par l'exploitant
 Gestion des incidents observés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS

*Information à la population par le préfet si la PRPDE ou la mairie ne communique pas dans le cas de la restriction ou interdiction totale d'usage de l'eau.

Une information de la qualité de l'eau quotidienne via les sites internet de l'ARS et de la préfecture



Information par quartier disponible sur le site: <https://solidaritesante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

